



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.



Mardi 4 octobre 2011

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)

SOMMAIRE

- 1) Budget 2012 : l'école primaire publique perd 5 700 postes.**
- 2) LPC : livret personnel de compétences, et si on creusait ?**
- 3) Organisation des élections des représentants des parents d'élèves dans les RPI : Le SNUipp-FSU intervient.**
- 4) Impôt sur notre santé ? C'est NON !**
- 5) Rappel : demi-journées d'informations syndicales organisées par le SNUipp en octobre.**
- 6) Prime d'entrée dans le métier.**
- 7) Permutations informatisées : calendrier prévisionnel.**

1) Budget 2012 : l'école primaire publique perd 5 700 postes.

La répartition des 14 000 suppressions de postes dans l'Education programmées au prochain budget est désormais connue. Pour le primaire, le ministre envisage de supprimer 5 700 postes d'enseignants. **Le gouvernement poursuit son plan d'asphyxie de l'école. On est bien loin de la promesse de Nicolas Sarkozy de sanctuariser l'école maternelle et élémentaire.**

A l'épreuve du réel, qu'en sera-t-il de l'engagement du chef de l'Etat de ne procéder à aucune suppression nette de classes ? Sur le terrain, l'équation des fermetures de postes s'annonce insoutenable, surtout dans certains départements. Pour épargner les classes maternelles et élémentaires, les Inspecteurs d'Académie en charge des opérations de carte scolaire vont devoir s'attaquer aux autres ressources : hausse du nombre d'élèves par classe, postes de RASED, de remplaçants, d'intervenants extérieurs de langues étrangères. La scolarisation en maternelle sera à nouveau dans l'œil du cyclone : renoncement à la scolarisation des moins de 3 ans, hausse des effectifs. Et si le compte n'y est toujours pas, le rabot concernera les postes classes entraînant la poursuite de l'augmentation de la taille des classes.

Cette politique est inacceptable. Elle dégradera les conditions d'apprentissages des élèves, réduira les possibilités d'aide à ceux qui éprouvent des difficultés scolaires, aggravant encore les conditions de travail des enseignants.

Les parlementaires qui doivent examiner le budget 2012 engageront leur responsabilité devant tous les français et notamment devant la communauté éducative qui s'est fortement mobilisée le 27 septembre dernier contre les suppressions de postes dans l'Education. Il est encore temps d'agir. Le SNUipp-FSU demande aux parlementaires de revoir la copie du gouvernement. Dans les départements, les enseignants

sont invités à interpeler leurs élus. **Le projet de loi de finance doit être amendé et les 14 000 suppressions de postes dans l'Education nationale annulées.**

2) LPC : livret personnel de compétences, et si on creusait ?

Nous n'avons pas choisi le métier d'enseignant pour enfermer les enfants dans des cases !

Année après année, les évaluations de nos élèves ont pris toujours plus de place dans notre pratique d'enseignants. Dans le même temps, nous constatons qu'elles ont été progressivement vidées de tout sens pédagogique.

Avec les évaluations nationales et les aberrations pédagogiques qu'elles contiennent, comment ne pas poser la question de ce qu'il y a derrière tout ça ?

Arrive maintenant le « Livret personnel de compétences », dont la dimension numérique doit être imposée dès septembre 2011.

L'analyse vous aidera à percevoir toute la cohérence de mesures présentées comme « techniques » et « facilitatrices » et à comprendre les enjeux de ce qui bouleverse déjà notre métier et qui tend à transformer en profondeur les missions de l'école publique.

Ci-dessous retrouvez un document très complet réalisé par le SNUipp-FSU de l'Isère qui explique clairement la logique et les objectifs de la mise en place de ce livret qui deviendra électronique dès la rentrée 2011.

Dossier LPC : livret personnel de compétences :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Livret_personnel_de_compences_.pdf

3) Organisation des élections des représentants des parents d'élèves dans les RPI : Le SNUipp-FSU intervient.

Dans plusieurs départements, de nouvelles modalités d'organisation des élections de parents d'élèves sont mises en place suite à l'abrogation de l'article 7 de l'arrêté du 13 mai 1985 publié au J.O. Du 17 août 2011. Dorénavant, les élections de parents doivent s'organiser dans chaque école qu'elle soit en RPI ou non. Pour le RPI, ce n'est qu'une fois ces élections effectuées, et après délibération de chaque conseil d'école, que ceux-ci pourraient demander à être regroupés de manière à n'en constituer qu'un seul, sur la base de l'art. D. 411-3 du code de l'éducation.

Ces nouvelles modalités imposées dans la précipitation complexifient les opérations électorales et notamment pour les parents des RPI. Elles génèrent une surcharge de travail administratif pour tous les directrices et directeurs qui, en cette période de rentrée, en sont déjà saturés.

Le SNUipp vient d'intervenir auprès de l'IA. Il demande que la plus grande souplesse soit la règle. Il faut à la fois faciliter l'organisation de ces élections et garantir la participation des parents au scrutin. Ces nouvelles modalités de vote imposées dans la précipitation ne le permettent pas.

Partout où l'organisation est avancée, le SNUipp demande que les élections se déroulent comme les années antérieures.

Lettre du SNUipp à l'IA :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier_Mme_SAVOURET_elections_parents_RPI.pdf

4) Impôt sur notre santé ? C'est NON !

Pétition : non à la taxe sur la santé qui dégrade l'accès aux soins des Français !

Une mutuelle n'est pas un signe extérieur de richesse ! Les mutuelles adhérentes à la Mutualité Française lancent une pétition pour obtenir du gouvernement le retrait de la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables. Ce nouvel impôt injuste dégrade l'accès aux soins et la protection sociale des Français.

Pour signer la pétition : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2137>

5) Rappel : demi-journées d'informations syndicales organisées par le SNUipp en octobre.

Thématique : les élections professionnelles, la suppression de postes 2012-2013, les difficultés des directeurs d'écoles, ...

Mercredi 5 octobre 2011 de 8h 30 à 11h 30 :

- Heimsbrunn (école élémentaire, 7 rue de Galfingue)

Mercredi 12 octobre 2011 de 8h 30 à 11h 30 :

- Mulhouse (école élémentaire Pergaud, 5 rue Pierre Loti)

- Colmar (IUFM)

- Soultz (école élémentaire Krafft, 8 rue de l'église)

Mercredi 19 octobre 2011 de 8h 30 à 11h 30 :

- Hirsingue (salle du Dorfhus)

- Ste-Marie Aux Mines (école Aalberg, 16 rue Narbey)

Votre participation sera défalquée (au choix) des demi-journées de prérentrée, des 18 heures d'animations pédagogiques, des 24 heures de concertation ou de la journée de solidarité (lundi de Pentecôte).

Pour y participer, une lettre de demande à envoyer à l'IEN 8 jours au moins avant la réunion.

Lettre-type à envoyer à l'IEN : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article910>

6) Prime d'entrée dans le métier.

Bénéficiaires

Cette prime concerne les collègues néo-titulaires : elle est versée à l'occasion de la première titularisation dans un corps enseignant ; les collègues issus d'autres corps de la fonction publique y ont droit également au moment de leur titularisation dans le corps des PE (par contre, un instituteur devenant PE n'y aura pas droit puisqu'il est déjà titulaire d'un autre corps d'enseignant).

Modalités d'attribution

La prime est versée en 2 fois, **fin novembre et fin février**, mais :

- les collègues en congé parental, disponibilité ou non activité après le premier versement ne pourront percevoir le deuxième versement qu'après réintégration dans un délai de 3 ans à compter de la titularisation ; le premier versement reste acquis ;
- les collègues en congé parental, disponibilité ou non activité après le deuxième versement conservent l'intégralité de la prime;
- les collègues détachés sur un emploi n'ouvrant pas droit à la prime doivent la rembourser;
- les collègues qui démissionnent doivent rembourser la prime.

Montant

Il est fixé à 1500 € par l'arrêté du 12 septembre 2008.

7) Permutations informatisées : calendrier prévisionnel.

Les dates définitives seront publiées dans la note de service qui paraîtra en principe au BO du jeudi 10 novembre 2011 ; le calendrier prévisionnel est le suivant :

Judi 10 novembre 2011 : Publication de la note de service et ouverture de la plateforme "Info mobilité"

Judi 17 novembre 2011 à 12h00 : Ouverture des inscriptions dans l'application Siam I-prof dans les départements.

Mardi 6 décembre 2011 à 12h00 : Clôture des inscriptions dans l'application Siam I-prof et fermeture de la plateforme « Info mobilité »

Dans les services départementaux

Vendredi 9 décembre 2011 au plus tard : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Vendredi 16 décembre 2011 au plus tard : Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.

Vendredi 3 février 2012 au plus tard : Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes.

Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Mercredi 8 février 2012 au plus tard : Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.

Consultation des barèmes validés par l'IA sur I-prof.

Au Ministère de l'éducation nationale

A partir du vendredi 10 février 2012 : Contrôle des données par les services centraux. Traitement des demandes de mutations.

Lundi 12 mars 2012 : Diffusion individuelle des résultats

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>